

Extrait du procès-verbal des DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du : 10 juillet 2023

Présents :

DIDIER BLANCO, Nathalie CANAL, Jean-Marc SOULA, Jérôme BLASQUEZ, Damien BONNET, Monique BORDES , Jean-Christophe CID, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Norbert PULL, Nicole QUILLIEN, Serge ROBERT, Bernard ROUBY, Jean-Michel SOLER, Jean-Luc TARDY, Marie-France VILAPLANA

Absents excusés :

Sophie BAYARD, Muriel FREYCHE, Alain ROCHET, Maxime ROUBICHOU, Véronique RUMEAU, Serge VILLEROUX

—————
DOSSIER N°103
—————

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Comité Syndical,

Vu les articles L5721-4, L5722-1 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4 relative aux services publics industriels et commerciaux,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical,

Article 1 : Approuve l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

- 599 509,64 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 296 640,29 € en recette en report à nouveau à l'article 002 "Excédent antérieur de fonctionnement reporté".

Article 2 : Autorise Monsieur le Président du Comité Syndical à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Adopté à l'unanimité

REÇU LE :

25 JUL. 2023

SGCD FOIX

Pour extrait conforme

Jérôme BLASQUEZ

